

DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEFÉ
ou scolarisés à domicile

Enseignement Général et Technologique

C.A.P.

Baccalauréat Professionnel

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom : Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Boursier : Oui Non

SCOLARITÉ

Établissement fréquenté en 2023-2024 :

Classe suivie en 2023-2024 : 2022/2023 : 2021/2022 :

Langues Vivantes étudiées :

ADMISSION SOLLICITÉE

Voie générale ou technologique

en classe de Seconde Générale et Technologique

en classe de Première Générale, enseignements de spécialités souhaités (indiquer 3 souhaits) :

-
-
-

en classe de Première Technologique

STMG

ST2S

STL

OSTD2A

STI2D

STHR

S2TMD

en classe de Terminale Générale

-
-

en classe de Terminale Technologique

STMG

ST2S

STL

OSTD2A

STI2D

STHR

S2TMD

Voie professionnelle

en classe de Seconde Professionnelle (Bac pro 3 ans)

en classe de Première Professionnelle (Bac pro 3 ans)

en classe de Terminale Professionnelle (Bac pro 3 ans)

en classe de première année de CAP

en classe de deuxième année de CAP

DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEFÉ
ou scolarisés à domicile

VŒUX D'AFFECTATION

En cas d'admission, précisez la section et/ou la spécialité ou famille de métiers :

ÉTABLISSEMENTS SOLLICITÉS

- Vœu 1 :
Vœu 2 :
Vœu 3 :
Vœu 4 :
Vœu 5 :
Vœu 6 :
Vœu 7 :
Vœu 8 :
Vœu 9 :
Vœu 10 :

Date : Signature du représentant légal :

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Documents scolaires :
 - Photocopies des bulletins trimestriels années scolaires 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024 ;
 - Certificat de scolarité et/ou certificat d'examens.

Sur les bulletins doivent figurer obligatoirement l'entête précis de l'établissement, le cachet de l'établissement et la signature du chef d'établissement ou de son représentant.

- Documents administratifs :
 - Pièce d'identité de l'élève avec photo ;
 - Photocopie du livret de famille (pages concernant le représentant légal de l'enfant ainsi que la page concernant l'élève) * ;
 - Photocopie d'un justificatif de domicile, au nom du représentant légal de l'élève, datant de moins de trois mois.

* Si le représentant légal n'est pas le père ou la mère, attestation de tutelle ou délégation d'autorité parentale établie par un tribunal.

- ❖ Les documents correspondants à une adresse professionnelle (factures de téléphone, les quittances de loyer, etc.) ne sont pas acceptés ;
- ❖ Les dossiers seront adressés en respectant la date indiquée sur le calendrier départemental, dernier délai, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée en 1^{er} vœu.

DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEFÉ
ou scolarisés à domicile

EXAMEN D'ADMISSION

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL SOLLICITÉ EN VŒU 1

Examen passé le (date) : à (établissement) :

Résultats obtenus pour l'admission en classe de :

Matières (à compléter)	Notes sur 20	Observations
.....
.....
.....
.....
.....

Résultat - L'élève mentionné ci-dessus est

ADMIS(E) REFUSÉ(E)

à, le

Le chef d'établissement, président du Jury :

NOM :

Prénom :

Signature :

Cachet de l'établissement obligatoire

- ❖ L'organisation des épreuves (convocation, modalités et date) est placée sous la responsabilité du chef de l'établissement d'accueil sollicité en vœu 1 (Note de service no 81-173) ;
Les élèves admis participent ensuite aux mêmes procédures d'affectation que les élèves de l'enseignement public (saisie des vœux par la DSDEN), la réussite à l'examen ayant valeur de décision d'orientation mais pas d'affectation ;
- ❖ Les résultats des épreuves devront tous être retournés à la DSDEN concernée en 1^{er} vœu à la date indiquée sur le calendrier départemental (post 3^e et entrée 1^{re}).

DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEFÉ
ou scolarisés à domicile

Descriptif des épreuves pour l'admission en lycée de l'enseignement public

LYCÉES PROFESSIONNELS			
Niveaux	Épreuves	Durée	Coefficient
Entrée en 2 ^{de} professionnelle et 1 ^{re} année de CAP	Français	1 heure	1
	Mathématiques	1 heure	1
Autres niveaux professionnels	Contrôle laissé à l'initiative du chef d'établissement		

LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE				
Niveaux	Séries	Épreuves	Durée	Coefficient
Entrée en 2 ^{de} GT		Français	2 heures	1
		Mathématiques	2 heures	1
		Langue Vivante A	1 heure	1
Entrée en 1 ^{re}	Générale	Français	2 heures	1
		Mathématiques		
		Langue Vivante A	2 heures	1
		Autres disciplines laissées à l'appréciation du chef d'établissement	1 heure	1
	STI2D	Mathématiques	2 heures	1
		Discipline technologique	2 heures	1
STMG	Français	2 heures	1	
	Langue vivante A	2 heures	1	
Entrée en terminale	Contrôle laissé à l'initiative du chef d'établissement			

❖ L'organisation des épreuves (convocation, modalités et date) est placée sous la responsabilité du chef de l'établissement d'accueil sollicité en vœu 1.